



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LIGUE DE L'ILE-DE-FRANCE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE



CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE SEINE ET MARNE

Mise à jour 17 septembre 2014

Club :

Le cahier des charges régit l'organisation de tous nos championnats départementaux, celle-ci étant confiée aux clubs désignés, sous le contrôle absolu de la direction sportive du comité.

Pour cette raison, tout club prenant en charge l'organisation d'un championnat s'engage à respecter intégralement le présent cahier des charges et les conditions particulières reprises sur le dossier de candidature déposé au Comité.

ENGAGEMENTS :

- Les frais d'inscription sont de 2 euros par participant pour tout championnat, à condition que celui-ci soit qualificatif pour un championnat de France.
- Les inscriptions pour les championnats commençant à 14h30 débuteront dès 13h.
- Les inscriptions pour les championnats commençant entre 8h00 et 10h débuteront respectivement dès 7h00 dans le 1^{er} cas et 8h30 dans le second.
- Le club organisateur (seulement pour les championnats qualifiant au France) devra prévoir un fonds de caisse suffisant pour permettre une bonne fluidité lors des inscriptions (300 euros en monnaie par catégorie de championnat) qui lui sera restitué dès la fin des inscriptions en échange d'un chèque d'un montant équivalent à l'ordre du Comité de Seine et Marne et qui sera remis au délégué responsable. Le Comité ne percevant jamais d'espèces en raison de son éthique.

JURY :

- Le jury de chaque championnat est constitué comme suit :
Président : Le directeur sportif, le directeur sportif adjoint ou le responsable désigné par le Comité.
Membres : Le ou les délégués désignés par le comité, l'arbitre le plus haut hiérarchiquement du championnat (si 2 arbitres de même titre sont présents, la priorité sera donnée à celui qui officiera pendant les deux jours), le président du club organisateur.

GESTION SPORTIVE :

- Le contrôle des licences et la validité du certificat médical sera effectué lors des inscriptions.
- La gestion de chaque championnat est entièrement à la charge du comité départemental et les différents tirages aux sorts seront effectués par informatique durant toute la compétition.
- **Il n'y aura pas d'inscription complémentaire quand le tirage aura été réalisé.**
- Les arbitres sont désignés par la direction sportive du comité et par la commission des arbitres. Les indemnités pour les arbitres officiant dans le championnat seront réglées par le comité et celles pour les arbitres dirigeant les concours annexes le seront par le club organisateur.
- L'ensemble des lots et coupes seront offerts par le Comité pour tous les championnats.

INTENDANCE :

- Délégués et Arbitres : Les frais de repas et boissons seront à la charge du Club organisateur le samedi (midi et soir). Le club veillera à réserver ces repas.
Le club organisateur du championnat aura à prévoir les repas pour la journée du dimanche (si possible sur place) pour les arbitres et pour les officiels du comité.
 - Le club veillera en outre à offrir des boissons rafraîchissantes aux personnes assurant la bonne marche de la compétition.
 - Pour les championnats féminins et les championnats mixtes, le club organisateur offrira un bouquet de fleurs à chaque championne et vice-championne .Sur présentation de la facture, le comité remboursera le club des frais engendrés.
 - La tenue des tables, dotation, frais d'arbitrage, coupes, de tous les concours annexes sont à la charge du club organisateur.
 - L'organisation des tables de marque des concours annexes ne devra pas gêner celle du championnat.
 - Pour les championnats « Jeunes », la tenue des tables doit s'effectuer dans un lieu qui leur est réservé exclusivement, éloigné des tables des adultes. De même, des terrains clos devront être préparés pour permettre aux plus jeunes de jouer en toute sécurité.
- Les clubs organisateurs fourniront à chaque enfant inscrit une boisson et un sandwich chaud .Le comité remboursera la prestation du club organisateur sur présentation d'une fiche de frais.

TERRAINS ET STRUCTURES :

Il est à prévoir pour tous les championnats à Pétanque:

- Un terrain « d'honneur » de 8 jeux mesurant 4 mètres par 15.
- Quand le championnat séniors masculins est associé à un championnat Dames, il faut prévoir 8 terrains de jeux supplémentaires (avec les mêmes dimensions que pour le championnat séniors masculins).
- Il serait souhaitable que tous les terrains soient tracés.

Il est à prévoir pour tous les championnats au Jeu Provençal :

- Un terrain « d'honneur » de 8 jeux mesurant 4 mètres par 25.
- Ces terrains d'honneur devront être entourés par des barrières se trouvant à distance réglementaire de la ligne de tour et pourront être mis en place seulement le dernier jour de la compétition.
- Un podium couvert et fermé à l'arrière et sur les côtés devra être aménagé pour la tenue des graphiques avec une arrivée électrique et un éclairage suffisant ainsi que 3 panneaux (type panneaux électoraux) pour la tenue des poules.

COMMUNICATION:

Les organisateurs veilleront à donner le plus large retentissement aux championnats dont ils ont la charge en sollicitant les personnalités les plus représentatives de leur ville ou du département. Ils devront informer, presse et radio locale et tous moyens d'informations.

Il sera à prévoir également :

- un éclairage suffisant des terrains de jeux.
- le fléchage en ville du championnat pour un accès facilité aux participants et spectateurs.
- un parking pour les « officiels » d'une dizaine de places.
- un service de secours de première urgence.
- des sanitaires en nombre suffisant et en bon état de fonctionnement.
- une sonorisation couvrant l'ensemble des terrains avec un micro hf et un micro fixe.

Une sonorisation indépendante devra être présente pour tous les championnats jeunes.

Vu et pris connaissance le :

signature et cachet

(1 exemplaire signé à renvoyer au comité)